

qui nous entraînerait trop loin ; nous dirons seulement, d'après les historiens, que dès les XII^e et XIII^e siècles, les architectes, maçons ou tailleurs de pierres étaient réunis en compagnies ayant leurs statuts et leurs chefs, et qu'ils formèrent ce qu'on appela le *Compagnonnage*, qui, quoique très-ancien, ne fut découvert comme existant en France que vers le milieu du XVII^e siècle.

La première association connue de compagnonnage fut donc celle des tailleurs de pierres, qui prirent le nom de *Compagnons-étrangers* ou de *Loups*. Par suite de graves discussions et de fréquentes querelles qui s'élevèrent entre eux, les Maçons firent aussi bande à part, au moins en partie, pour former une société nouvelle sous le nom de *Compagnons-passants* ou *Loups-garous*. D'autres corps d'état furent successivement initiés à cette grande association, ou l'imitèrent, tels que les serruriers et les menuisiers, qui s'appelèrent *Compagnons-libres*; mais les tailleurs de pierres ou compagnons étrangers furent toujours considérés comme les plus anciens, puisqu'ils datent suivant eux de 558 ans avant Jésus-Christ et font par conséquent, comme nous l'avons dit, remonter leur origine à la construction du temple de Jérusalem en regardant le roi Salomon comme leur premier fondateur. On peut du reste consulter Dulaure (*Histoire de Paris*) et l'excellent ouvrage de M. Agricol Perdiguier intitulé *le Livre du Compagnonnage* (Paris, 1841, 2 vol. in-32).

Nous possédons les statuts et règlements pour la communauté des maîtres-maçons et tailleurs de pierre de Lyon, arrêtés en 1709 (Lyon, A. Laurens, 1710, in-8 de 28 pages), antérieurs par conséquent à la Franc-maçonnerie, qui ne parut en France qu'en 1725, et les mêmes statuts et règlements corrigés, augmentés et présentés à MM. les prévost des marchands et échevins de la ville de Lyon (Lyon, Claude André Foucheux, 1772, in-8 de 32 pages), ce qui prouve qu'à